

Conseil général du

20.12.2004

RAPPORT

NO 17

DU CONSEIL COMMUNAL

Discuter et approuver un crédit de Fr. 220'000.- destiné à l'étude d'un projet de nouvelle halle de sport et la restauration de la halle actuelle en salle de spectacle ainsi que son financement.

La commission de rénovation de la halle de gymnastique a commencé son travail en septembre 2001.

La décision du Conseil général du 26 mai 2001 demandait la création d'une commission communale dont le mandat était de trouver une solution de rénovation de la halle de gymnastique vieillissante et ne correspondant plus à la pratique moderne du sport.

C'est également, il faut aussi le rappeler, une exigence de l'USB (Union des sociétés des Bois) qui demandait au Conseil communal qu'il prenne ses responsabilités concernant ce bâtiment datant de 1953 et dont l'entretien a été laissé un peu de côté.

La réflexion de la commission a pris comme axe principal les doléances des sociétés utilisatrices de la halle dans un premier temps. Après une recherche plus détaillée visant à fixer les priorités et les besoins de notre village en matière de sport et de culture, la commission, en relation avec le Conseil communal, décide d'une option fondamentale à savoir : **la rénovation de la halle actuelle en salle de spectacle et la construction d'une halle de sport sur un terrain voisin.**

Afin de parvenir au but recherché et sur les recommandations du Canton, la commission peut être épaulée, dans ses démarches, par un architecte mandataire, M. Chevillaz.

En ce qui concerne le crédit qui vous est demandé, le détail des chiffres figure dans le document reçu.

Au niveau de la procédure d'adjudication, la solution qui peut être envisagée pour notre situation est celle de mandats d'études parallèles non anonymes avec procédure sélective.

Le Conseil communal, en accord avec la commission financière, vous recommande d'accepter ce crédit d'étude de Fr. 220'000.- ainsi que son financement.

Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par M. Boketsu Curtis Yann et fixer la finance d'admission

Monsieur Boketsu Curtis Yann est de nationalité zaïroise et est domicilié aux Bois depuis sa naissance.

En effet, Curtis est né à la maternité de Delémont le 26 janvier 1991. Aujourd'hui le canton est favorable à ce qu'il obtienne la nationalité suisse.

Ses motivations sont qu'il aime ce pays, qu'il y a tous ses amis et qu'il se sent parfaitement intégré, entre autre, dans diverses sociétés sportives.

Monsieur Boketsu jouit d'une bonne réputation et n'a jamais fait l'objet de plainte ni de condamnation.

Le Conseil communal est favorable à cette naturalisation et vous recommande de l'accepter.

**Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée
par XXXXXXXX et fixer la finance d'admission**

En raison de la loi sur la protection des données, la personne concernée a demandé l'effacement de ses données personnelles. Aussi, le rapport concernant sa demande de naturalisation est supprimé.

Le Conseil communal est favorable à cette naturalisation et vous recommande de l'accepter.